

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**5<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2012**

**Séance du 5 juillet 2012**

CG12/5<sup>ème</sup>/II-03

*L'an deux mil douze, le 5 juillet, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.*

**LE RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL  
LA SIGNALISATION HORIZONTALE**

—

**I – Les actions de sécurité routière du Conseil Général**

Dans le cadre du Plan d'Actions de Sécurité Routière 2012, le Conseil Général participe à diverses actions en direction des jeunes, à travers les stages CENTAURE, l'opération « Capitaine de Soirée », et en direction des conducteurs de deux roues.

Parallèlement, le Conseil Général accentue sa politique volontariste de Sécurité Routière dans le cadre des programmes de travaux d'investissement avec l'aménagement de carrefours, la rectification de tracé ou l'aménagement de traverses urbaines.

Pour les travaux d'entretien du réseau routier, les dossiers d'organisation prévoient des interventions garantissant les meilleures conditions de sécurité routière aux usagers.

A ce titre, j'ai souhaité **intensifier** notre politique de signalisation horizontale principalement sur les routes de 3<sup>ème</sup> catégorie.

## II – Le réseau routier départemental

Le Conseil Général gère 2 514 kilomètres de routes départementales qui se répartissent de la façon suivante :

- 358 km sont classés en 1ère catégorie

Cette catégorie comprend les anciennes routes nationales, les routes départementales qui assurent les liaisons avec les itinéraires nationaux ou avec les villes des autres départements.

- 401 km sont classés en 2ème catégorie

Ces routes correspondent à des liaisons entre un chef lieu de canton et un grand itinéraire (national ou départemental de 1ère catégorie) ou un centre urbain.

- 1755 km sont classés en 3ème catégorie

## III – La signalisation horizontale

### A) Les routes de première et deuxième catégorie

Les routes départementales de première et deuxième catégorie soit 759 km bénéficient d'un marquage de l'axe de la chaussée. Lorsque les largeurs de la chaussée le permettent, des bandes de rives sont implantées, ce qui représente à ce jour, 422 kilomètres de routes marquées en axe et en rives.

### B) Les routes de troisième catégorie

L'axe de certaines routes de 3ème catégorie est matérialisé à l'identique des routes de 1ère et de 2ème catégorie, soit 788 km. 10 km sont marqués en axe et en rives.

Parallèlement à l'ensemble de cette signalisation horizontale dite usuelle, 357 km d'axe sont balisés avec un marquage de type « guide axe » spécifique pour les routes à chaussée étroite.

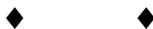
Je vous propose, pour renforcer notre politique de sécurité routière, la **création d'un marquage de type « guide axe » sur près de 225 kilomètres** supplémentaires déclinés dans le tableau ci-joint (Annexe 1).

Ce marquage permettra aux usagers de mieux se positionner sur la chaussée notamment par temps de pluie ou de brouillard.

Ces travaux de signalisation routière seront réalisés par des entreprises privées ou par les agents du Centre Technique Départemental.

Je vous propose donc de bien vouloir ratifier :

- un crédit de **50 000 €** sur l'article **60633, sous-fonction 621 PARC** pour les travaux réalisés en régie par le Centre Technique Départemental,
- un crédit de **50 000 €** sur l'article **61523, sous-fonction 621** pour les travaux réalisés par les entreprises privées.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Prend acte des actions de sécurité routière du Conseil Général ;
- Décide d'intensifier la politique départementale de signalisation horizontale principalement sur les routes de 3ème catégorie ;
- Décide à cet effet, la création d'un marquage de type « guide axe » sur près de 225 kilomètres supplémentaires déclinés dans le tableau ci-joint ;
- Ratifie les crédits suivants :
  - 50 000 € sur l'article 60633, sous-fonction 621 PARC pour les travaux réalisés en régie par le Centre Technique Départemental,
  - 50 000 € sur l'article 61523, sous-fonction 621 pour les travaux réalisés par les entreprises privées.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

## VOIRIE DÉPARTEMENTALE

## ENTRETIEN SIGNALISATION HORIZONTALE – PROGRAMME COMPLEMENTAIRE 2012

CG12/5ème/II-03annexe

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	TRAVAUX (Axe, guidage ou rives) Longueur de la section	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
15	24+060	27+100	LAVIT	Montgaillard	Guidage 3040 ml	Entreprise	1 800 €
24	0+000	5+907	MONTAIGU DE QUERCY	Montaigu de Q. Belvèze	Guidage 5907 ml	Régie	3 000 €
29	0+000	10+408	MOLIERES	Molières, Labarthe, Vazerac	Guidage 10408 ml	Entreprise	6 200 €
29	10+408	12+00	LAUZERTE	Cazes-Mondenard	Guidage 1592 ml	Entreprise	1 200 €
31	0+000	7+082	LAUZERTE	Cazes-Mondenard, Tréjouis, Sauveterre	Guidage 7082 ml	Entreprise	3 800 €
33	21+222	22+724	CAYLUS	Saint-Projet	Guidage 1502 ml	Régie	500 €
37	0+000	1+294	MONCLAR DE QUERCY	La Salvetat Belmontet	Guidage 1294 ml	Régie	800 €
37	1+294	3+035	VILLEBRUMIER	Verlhac-Tescou, Varennes	Guidage 1741 ml	Régie	1 000 €
53	0+000	4+650	LAVIT	Lavit, Maumusson	Guidage 4650 ml	Entreprise	2 650 €
53	4+650	10+430	BEAUMONT DE L.	Glatens, Lamothe-Cumont, Gimat	Guidage 5780 ml	Entreprise	3 600 €
55	0+000	10+110	VERDUN SUR G.	Beaupuy, Bouillac, Saint Sardos	Guidage 10110 ml	Régie	5 700 €

## VOIRIE DÉPARTEMENTALE

## ENTRETIEN SIGNALISATION HORIZONTALE – PROGRAMME COMPLEMENTAIRE 2012

CG12/5ème/II-03annexe

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	TRAVAUX (Axe, guidage ou rives) Longueur de la section	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
55	16+890	21+028	SAINT NICOLAS DE LA GRAVE	Montaïn, Bourret, Cordes-Tolosannes	Guidage 4138 ml	Régie	2 000 €
55 BIS	0+000	4+281	VERDUN SUR G.	Beaupuy, Bouillac	Guidage 4280 ml	Régie	2 000 €
56	14+807	18+425	MOISSAC 2	Moissac	Guidage 3618 ml	Régie	1 800 €
57	0+000	10+360	LAUZERTE	Sauveterre, Tréjouis, Cazes Mondenard	Guidage 10360 ml	Régie	2 500 €
57	32+435	35+392	MOISSAC 1	Saint-Paul d'Espis, Saint Vincent Lespinasse	Guidage 2957 ml	Régie	2 000 €
57	35+392	36+487	VALENCE D'AGEN	Goudouville	Guidage 1095 ml	Régie	1 500 €
59	0+000	3+548	VILLEBRUMIER	Saint-Nauphary	Guidage 3548 ml	Régie	2 500 €
60	20+376	21+886	MONTAIGU DE QUERCY	Belvèze	Guidage 1510 ml	Régie	2 000 €
65	20+680	24+353	MONCLAR DE QUERCY	Puygaillard de Quercy	Guidage 3673 ml	Régie	2 500 €
66	23+430	26+554	NEGREPELISSE	Vaïssac	Guidage 3124 ml	Régie	400 €
66	26+554	29+993	MONCLAR DE QUERCY	Monclar de Quercy	Guidage 3439 ml	Régie	400 €

## VOIRIE DÉPARTEMENTALE

## ENTRETIEN SIGNALISATION HORIZONTALE – PROGRAMME COMPLEMENTAIRE 2012

CG12/5ème/II-03annexe

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	TRAVAUX (Axe, guidage ou rives) Longueur de la section	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
67	0+000	5+127	LAVIT	Castérat-Bouzet, Asques	Guidage 5127 ml	Entreprise	2 850 €
67	5+127	7+994	AUVILLAR	Saint-Michel	Guidage 2867 ml	Entreprise	1 400 €
70 E	0+000	1+625	MONCLAR DE QUERCY	Génébrières	Guidage 1625 ml	Régie	1 000 €
73	0+000	11+653	BOURG-DE-VISA	Bourg de Visa, Fauroux, Touffailles	Guidage 11653 ml	Régie	4 500 €
73	11+653	18+220	LAUZERTE	Lauzerte	Guidage 6567 ml	Régie	1 000 €
74	7+600	16+629	VALENCE D'AGEN	Saint-Clair, Gasques, Castelsagrat, Perville	Guidage 9209 ml	Entreprise	4 900 €
75	37+232	43+185	SAINT ANTONIN NOBLE VAL	Castanet	Guidage 5953 ml	Entreprise	3 650 €
86	0+000	9+384	LAVIT	Puygailard de Lomagne, Saint Jean du Buzet, Lachapelle, Poupas	Guidage 9384 ml	Entreprise	4 900 €
87	0+000	13+365	VILLEBRUMIER	Villebrumier, Varennes, Verlhac-Tescou	Guidage 13365 ml	Régie	1 200 €
89	0+000	10+570	LAVIT	Mongailard, Marsac, Poupas, Lachapelle, Saint-Jean du Buzet, Mansonville	Guidage 10570 ml	Entreprise	5 200 €
92	0+000	2+908	MONTAUBAN 6	Montauban	Guidage 2908 ml	Régie	300 €

## VOIRIE DÉPARTEMENTALE

## ENTRETIEN SIGNALISATION HORIZONTALE – PROGRAMME COMPLEMENTAIRE 2012

CG12/5ème/II-03annexe

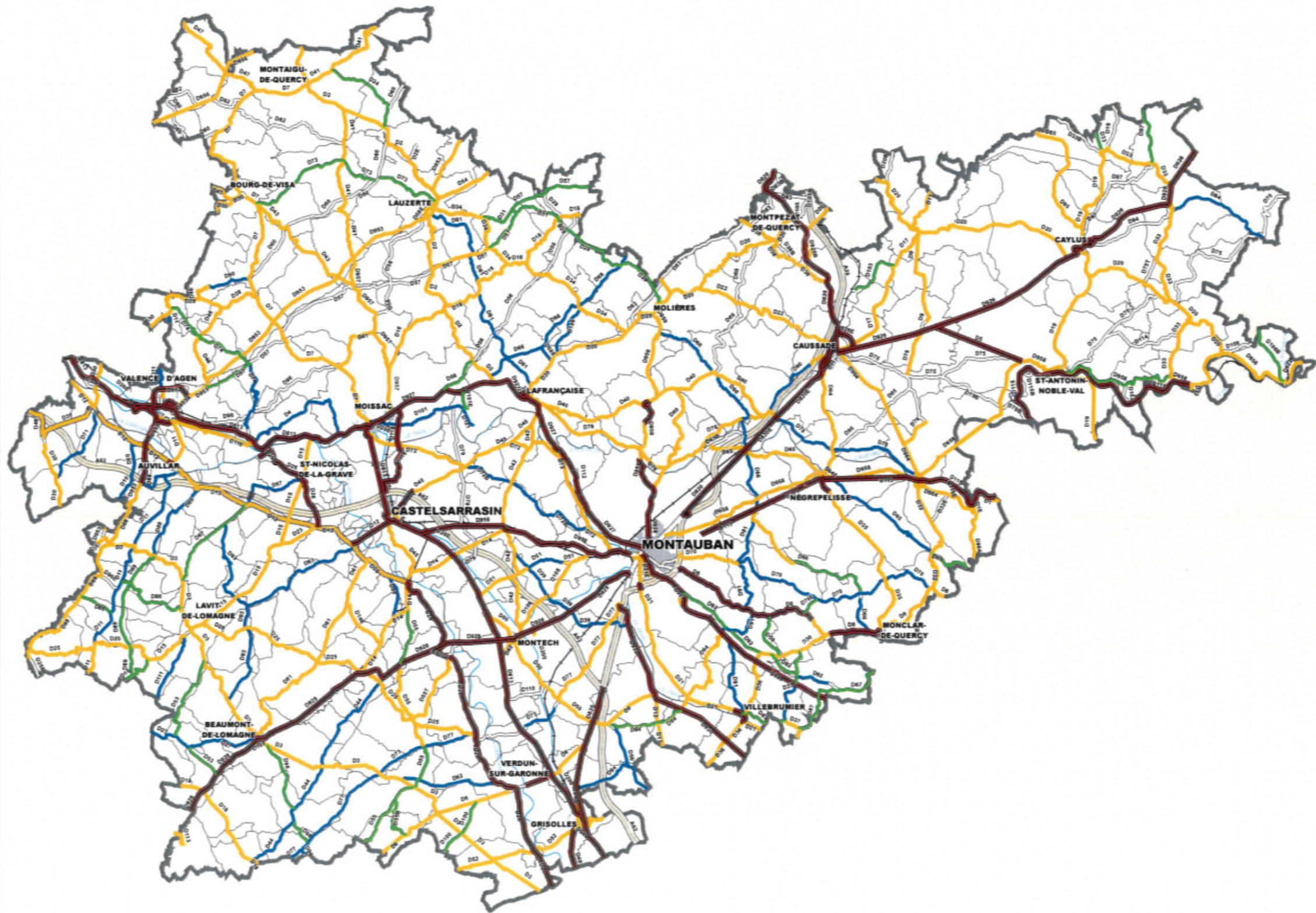
RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	TRAVAUX (Axe, guidage ou rives) Longueur de la section	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
92	2+908	10+067	VILLEBRUMIER	Saint-Nauphary, Verlhac-Tescou, Varennes	Guidage 7159 ml	Régie	700 €
94	5+020	11+192	GRISOLLES	Campsas, Labastide-Saint-Pierre, Orgueil	Guidage 6172 ml	Régie	600 €
97	11+169	15+340	CAYLUS	Puylagarde	Guidage 4171 ml	Régie	500 €
98	0+000	8+025	BEAUMONT DE LOMAGNE	Beaumont-de-Lomagne, Escazeaux, Gariès	Guidage 8025 ml	Entreprise	4 800 €
100	0+000	4+780	VERDUN-SUR-GARONNE	Savenes	Guidage 4780 ml	Régie	2 500 €
101 e	0+000	2+045	MOISSAC 2	Lizac	Guidage 2045 ml	Régie	1 100 €
103	0+000	4+487	MONTPEZAT-DE-QUERCY	Lapenche, Montalzat	Guidage 4487 ml	Régie	500 €
106 bis	0+000	4+916	SAINT ANTONIN NOBLE VAL	Laguépie	Guidage 4916 ml	Entreprise	3 050 €
958	13+074	23+587	SAINT ANTONIN NOBLE VAL	Varen, Féneyrols, Saint-Antonin-Noble-Val	Guidage 10513 ml	Régie	5 500 €

**MONTANT REGIE****50 000 €****MONTANT ENTREPRISE****50 000 €****MONTANT TOTAL****100 000 €**

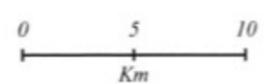
**DEPARTEMENT DE  
TARN-ET-GARONNE**

**VOIRIE  
DEPARTEMENTALE**

**Signalisation  
Horizontale**

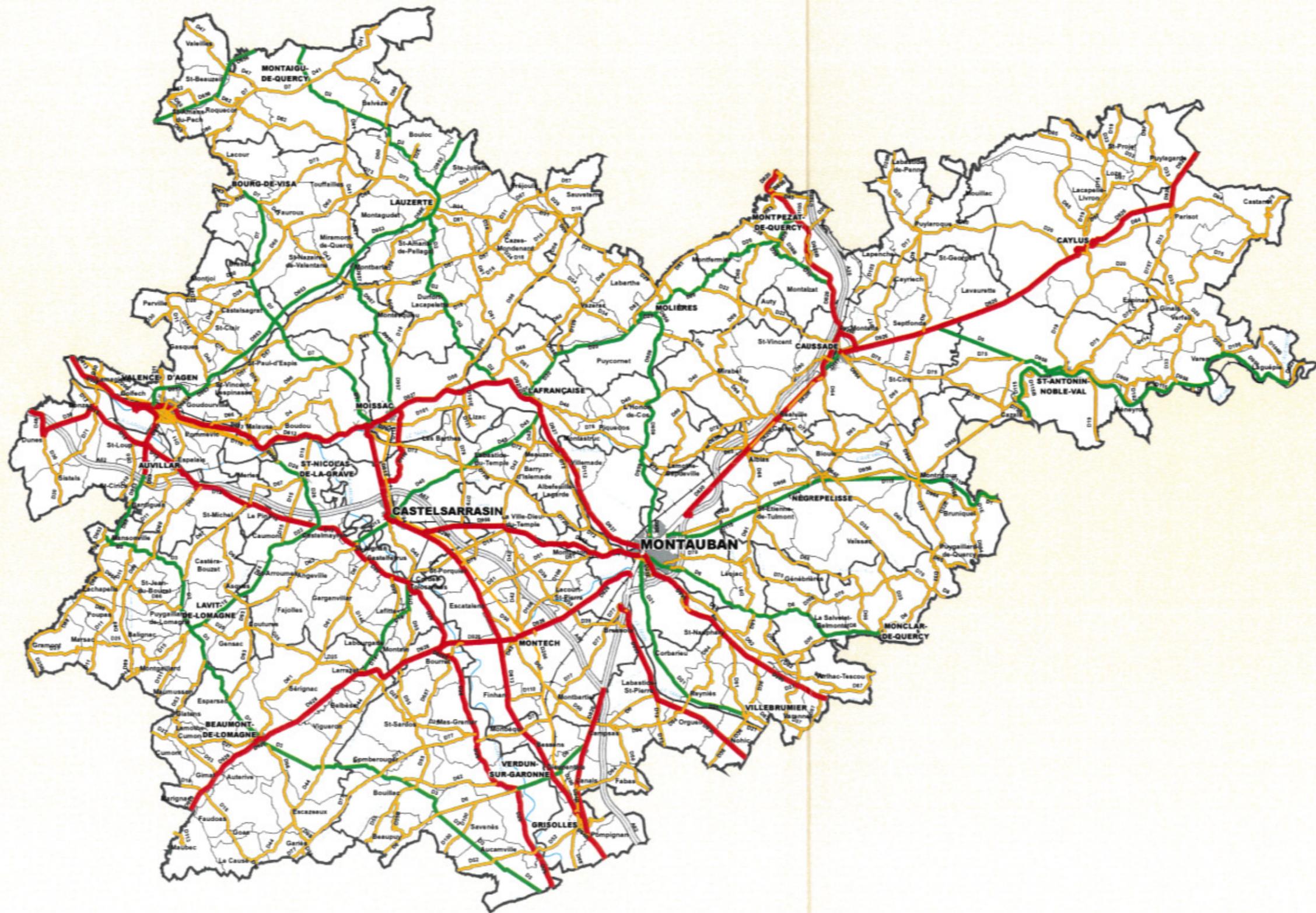


-  Axe + Rives
-  Axe
-  Guide axe
-  Proposition Guide axe pour 2012



Réalisation : S.I.G.D - Direction de l'Informatique  
Source : D.V.A. - Service Exploitation et Entretien de la Route  
Date : Mai 2012

**DEPARTEMENT  
DE  
TARN-ET-GARONNE**  
-  
**Voirie Départementale  
Le Schéma Directeur**



**Voirie**  
— Première catégorie  
— Deuxième catégorie  
— Troisième catégorie



0 5 10 Km

1:310 000



Réalisation : S.I.G.D - Direction de l'Informatique  
 Source : D.V.A. - Service Territorial  
 Date : Décembre 2011